

Sciences : Les effets du manque de sommeil chez les enfants et les ados Page B 6

Michel David : la question linguistique s'est invitée dans la campagne Page B 3

Manon Cornellier et la gifle de la Cour suprême à Stephen Harper Page B 2

PERSPECTIVES

CAHIER B > LE DEVOIR, LES SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 MARS 2014



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À ce jour dans la campagne électorale, aucun des principaux partis n'a encore fait part de ses engagements en éducation.

ÉDUCATION

Un sujet tabou!

Pourquoi ne parle-t-on pas d'enseignement supérieur et de financement des universités pendant la campagne?

Elle était sur toutes les lèvres il y a deux ans jour pour jour, alors que des milliers de manifestants avaient pris la rue le 22 mars 2012 pour s'opposer à la hausse des droits de scolarité. Elle était au cœur de l'élection qui a été déclenchée l'automne venu et qui a porté le Parti québécois au pouvoir. Mais aujourd'hui, en pleine campagne électorale, la question de l'enseignement supérieur est pratiquement invisible.

LISA-MARIE GERVAIS

Dans les sondages en début de campagne, l'éducation, quelle qu'elle soit, ne faisait même pas partie des trois principales priorités. Selon un sondage CROP-Radio-Canada qui sondait la population sur ses priorités, l'éducation n'a été citée que par 5% des répondants, après la santé (35%), l'économie et les emplois (24%), et les finances publiques et la dette (12%).

Après deux semaines de campagne, aucun des principaux partis politiques n'a fait part de ses engagements en la matière, comme ce fut le cas en santé et en économie. Sauf peut-être Québec solidaire, dont la co-porte-parole Françoise David a dit, en début de campagne, espérer « voir l'esprit du printemps érable flotter encore au Québec ».

Sinon, pas d'éducation. Le sujet a été à ce point évacué de la campagne que les recteurs s'en sont inquiétés. Pour être certains d'être entendus, ils ont même cru bon de payer une publicité dans des médias québécois lundi dernier, se plaignant du sous-financement. « L'enseignement universitaire, cet enjeu crucial, dont aucun parti ne parle », ont-ils titré en grosses lettres. Ils ont réclamé près de 850 millions, soit 5000\$ de plus par tête d'étudiant, afin de rattraper la moyenne canadienne.

Éducation, sujet tabou

Pas de doute, c'est l'interdit de la campagne. Le sujet mal-aimé, dont on a peur, le tabou, disait-on cette semaine dans les rangs des recteurs. Pourquoi? « Le monde a tellement été échaudé par six mois de manifestations, de casseroles et de gens dans les rues. Ils se disent: on ne touche pas à ça », croit Robert Lacroix, ancien recteur de l'Université de Montréal et fellow au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). « Et on comprend pourquoi il n'y a pas un parti politique qui veut en parler et s'engager à résoudre ce problème-là. » L'enjeu n'est pas payant politiquement. « Trouver 500 millions à injecter dans le milieu universitaire, ça ne donne pas beaucoup de votes », rappelle-t-il.

Soit. Même s'il n'est plus question (pour le moment) d'augmenter les droits de scolarité dans aucune plateforme des partis, force est d'admettre que l'expression est quelque peu chargée à l'heure actuelle. Dans l'esprit de plusieurs, elle est l'étincelle qui a embrasé une

bonne partie du Québec au printemps 2012, quel que soit le souvenir qu'on en garde. « Ni le PQ ni le PLQ ne veulent se crêper le chignon et réveiller la ferveur des étudiants », note pour sa part Jean Trudelle, ex-président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ) et candidat pour Québec solidaire dans Rosemont.

Alain Webster, vice-recteur aux relations gouvernementales à l'Université de Sherbrooke, reconnaît que le sujet du financement universitaire est associé à une époque mouvementée que certains ne veulent pas revivre. « On en a beaucoup parlé dans un contexte de crise, a-t-il analysé. Ce n'est pas le sujet le plus emballant pour les partis. »

Cynisme et lassitude

Malgré le grand soulèvement populaire d'il y a deux ans, il y a un cynisme inquiétant envers la chose politique, constate Jean Trudelle. « Les gens n'ont plus confiance dans l'instrument politique pour modeler le genre de société qu'ils voudraient. »

Si l'éducation est la grande absente de la campagne, c'est que le sommet sur l'éducation, orchestré par le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, a contribué à faire tomber quelque peu la tension, reconnaît le candidat de QS. « C'est comme si ça avait neutralisé la question. »

Pour Maude Bonenfant, professeur au Département de communication sociale et publique à l'UQAM, le sommet du gouvernement péquiste n'a pas rempli la commande. « Je crois qu'une grande majorité de militantes et de militants ont été déçus de l'entrée au pouvoir du PQ et de l'évacuation de cet enjeu dans les "priorités du gouvernement". Le sommet sur l'enseignement supérieur, tout particulièrement, n'a pas du tout répondu aux objectifs espérés, c'est-à-dire de réfléchir de manière globale et approfondie sur les enjeux de l'éducation. On avait enfin l'occasion, dans un moment parfait, de se poser la question de savoir quel genre de système d'éducation nous voulons. Malheureusement, on a plutôt eu l'impression d'assister à une pièce de théâtre orchestrée dont l'issue était déjà jouée d'avance », a-t-elle soutenu.

Justin Arcand, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), a l'arrivée au gouvernement des péquistes sur le cœur. Pauline Marois a porté le

carré rouge, tapé de la casserole... pour finalement indexer les droits de scolarité. « Ils ont pris le pouvoir, mais pour faire quoi avec? Changer le montant de la hausse », déplore-t-il. Pour lui, le silence des partis sur la question universitaire est la conséquence directe de l'« opportunisme » dont ils sont capables de faire montre pour séduire des électeurs. « Les partis parlent de ce que leur électorat veut entendre. Même s'il y a encore beaucoup de chemin à faire en enseignement supérieur. »

Qu'à cela ne tienne, les étudiants gardent le cap, croit M. Arcand. « Dans le milieu étudiant, on continue d'en parler énormément. C'est ce qui justifie notre existence à nous, l'ASSE. C'est notre devoir de ramener constamment ce sujet-là sur la scène publique. »

« Ni le PQ ni le PLQ ne veulent se crêper le chignon et réveiller la ferveur des étudiants »

Les legs du printemps

Car si le vaste mouvement étudiant et social de 2012 n'a pas pour l'instant réussi à inscrire l'éducation supérieure dans la liste des priorités, il n'aura pas été vain pour autant. « Le principal legs est certainement un éveil politique et militant de plusieurs étudiantes et étudiants et l'émerveillement de plusieurs citoyennes et citoyens de constater que, malgré les préjugés que certains peuvent avoir, les jeunes ne sont pas tous individualistes et apathiques », souligne M^{me} Bonenfant. Ne serait-ce que pour ce legs d'une politisation d'une partie de notre jeunesse, le printemps québécois est une réussite, car le mouvement continue et continuera grâce à tous [ceux] qui s'impliquent encore politiquement, socialement et artistiquement. »

Est-ce qu'il faudra une autre révolte populaire pour ramener sur la table les enjeux de l'enseignement supérieur comme financement universitaire? Tout dépend du contexte, croit Jean Trudelle. « La crise financière de 2008, qui a précédé le mouvement étudiant, n'est pas étrangère à ce qui s'est passé au Québec. [...] Si les salaires stagnent et qu'il y a d'autres crises, on va ravoier un débat gauche-droite et on pourrait être surpris de voir ressurgir la ferveur populaire, dit-il. Regardez ce qui s'est passé au Brésil: il y a eu des manifs monstres car le gouvernement voulait hausser [de moins de dix cents] le tarif du transport en commun. Il suffit que les gens accumulent une forme d'écoeurement et de cynisme et c'est reparti! J'aurais aimé qu'on puisse rediscuter de [l'enjeu de l'éducation] sur la base de ce que les partis proposent vraiment. Mais ça a l'air reparti pour être une bonne vieille campagne, comme s'il n'y avait eu aucune trace des grands débats sociaux qu'on a eus au printemps. »

LE DÉFI UKRAINIEN

Seul au monde?

CLAUDE LÉVESQUE

La Russie n'a fait qu'une bouchée de la Crimée. Le coup de force a été si soudain que Kiev n'a rien pu faire en guise de riposte. Est-ce à dire que l'Ukraine est condamnée à se soumettre aux volontés du maître du Kremlin?

Pas tout à fait, même si, d'un point de vue militaire, les forces en présence ne sont pas du même ordre de grandeur. La crise en Crimée a réveillé le sentiment patriotique en Ukraine, où les « prorusses » prêts à réclamer le rattachement au puissant voisin sont beaucoup moins nombreux dans les régions de l'Est, où ce scénario est évoqué, qu'en Crimée.

D'autre part, la réaction internationale peut paraître timide, mais il serait faux de dire que l'Occident se désintéresse de l'Ukraine. L'Union européenne et l'Amérique du Nord se sont contentées de sanctions modestes jusqu'à présent, mais « il faut considérer que la diplomatie fonctionne de façon graduelle », rappelle Lubomyr Luciuk, professeur de science politique au Collège militaire royal de Kingston. « S'il faut en venir à des sanctions économiques pour faire comprendre à la Russie que l'annexion de la Crimée est inacceptable, elles feront mal aux Ukrainiens et aux Européens, certes, mais les Russes seront les plus durement touchés. »

La cohésion de l'UE quant aux sanctions à imposer à la Russie résistera-t-elle à l'épreuve du temps et au prix à payer pour la fidélité aux principes? C'est tout à fait possible, puisqu'on sent le vent tourner en Allemagne, qui est pourtant très dépendante de la Russie pour son approvisionnement énergétique, croit Dominique Arel, professeur de science politique à l'Université d'Ottawa. « Les nouveaux membres de l'UE, dont d'anciennes républiques soviétiques qui comptent des minorités russes, craignent l'expansionnisme russe et exigent que des pressions fortes soient exercées sur Moscou », ajoute le titulaire de la chaire d'études ukrainiennes.

Des liens avec l'Europe

Les nouvelles autorités de Kiev ont renoué avec le processus d'adhésion à l'Union européenne que le président déchu, Viktor Ianoukovitch, avait interrompu sous la pression de Moscou. Depuis l'indépendance acquise en 1991, l'Ukraine cherche à équilibrer ses relations extérieures entre l'Occident et la Russie. Pendant les années 1990, alors que cette dernière n'était plus que l'ombre d'elle-même, Kiev a pu tisser des liens de plus en plus étroits avec l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Moscou laissait faire d'autant plus volontiers que les Américains juraient que l'OTAN ne s'étendrait jamais jusqu'au voisinage immédiat de la Russie.

Or Vladimir Poutine n'est pas Boris Eltsine et la Russie d'aujourd'hui n'est pas celle de 1991. Le président russe veut redonner à son pays son statut de grande puissance et, pour ce faire, il doit reconstituer une zone d'influence, qui comprend forcément l'Ukraine.

Une adhésion pleine et entière de l'Ukraine à l'Union européenne irait à l'encontre de cette ambition. « Dans la vision "poutinienne" des choses, ce n'est pas une question économique, mais une question sécuritaire, explique Dominique Arel. Il s'agit de savoir quel genre de gouvernement aura l'Ukraine, qui constitue avec la Russie et la Biélorussie le cœur de l'ancienne Union soviétique et, auparavant, de l'Empire russe. Voir Kiev signer un traité avec l'UE est inacceptable aux yeux de Poutine parce que cela signifie que l'Ukraine adhérerait à des critères démocratiques et aux autres valeurs européennes et que Moscou devra renoncer à contrôler son gouvernement. »

Il y a dans le monde une importante diaspora ukrainienne, sa composante canadienne étant d'ailleurs la plus nombreuse. « Les Ukrainiens du Canada, des États-Unis et d'Europe, y compris les juifs ukrainiens et les Ukrainiens russophiles, sont fortement intéressés par ce qui se passe dans leur pays d'origine. Ils soutiennent presque unanimement le gouvernement ukrainien », note Lubomyr Luciuk.

Le gaz

La Russie fournit environ le quart de tout le gaz naturel consommé par les 28 pays de l'Union européenne et la moitié de celui que consomme l'Ukraine, qui ne s'est jamais débarrassée de cette dépendance, faute de se doter d'une politique d'efficacité énergétique. Et comme la Russie fixe le prix du gaz en fonction de critères politiques plutôt que d'un mécanisme de marché, l'Ukraine paie le sien plus cher que des clients plus éloignés des champs gazifères, ce qui creuse son endettement auprès de sa voisine orientale. Elle devra bientôt le payer deux fois plus cher que l'Allemagne, ce qui laisse prévoir une interruption prochaine

PERSPECTIVES

Les vertus d'un compromis



MANON CORNELIER
à Ottawa

Depuis qu'il est au pouvoir, le premier ministre Stephen Harper est passé maître dans l'exploitation des silences, ambiguïtés et faiblesses des règles parlementaires, législatives et constitutionnelles.

Intimidant sans aucune gêne une institution après l'autre, du gouverneur général au Parlement, il a cru pouvoir faire de même avec la Cour suprême en lui imposant le choix du juge Marc Nadon pour occuper un des trois sièges réservés au Québec. Il n'avait pas prévu que cette nomination serait contestée devant les tribunaux, le forçant à demander lui-même l'avis de la Cour.

Le verdict est tombé vendredi. Six des sept juges qui ont entendu la cause ont dit que M. Nadon n'était pas admissible au poste en question et que le gouvernement ne pouvait par corriger ce fait en changeant unilatéralement la loi. Une véritable gifle que M. Harper a bien cherchée.

Marc Nadon, un juge à temps partiel de la Cour d'appel fédérale, ne répondait à aucune des conditions inscrites dans la Loi sur la Cour suprême pour occuper un des trois sièges réservés au Québec. Il ne siégeait pas à la Cour supérieure ou d'appel du Québec et il n'était plus membre actif du Barreau de la province. Le gouvernement a cru leurrer tout le monde en présentant un avis juridique fourni par un ancien juge de la Cour suprême qui disait que cette nomination était légale. Pour prévenir les coups, le gouvernement a modifié à rebours les critères en question... dans un projet de loi budgétaire omnibus.

M. Harper a semblé oublier, dans toute cette saga, que la Cour n'est pas sa chose et n'est pas à son service. Elle est au contraire un des principaux contrepoids au pouvoir exécutif, un rempart contre l'arbitraire du politique, un des rares à encore tenir debout sous les coups de butoir de ce gouvernement.

En rejetant les efforts du premier ministre dans ce dossier, la plus haute cour du pays a fait honneur à son indépendance tout en servant une leçon d'histoire et de droit constitutionnel à Stephen Harper.



Elle lui a rappelé quelques vérités, dont le fait que le Québec a des « valeurs sociales distinctes ». La Cour laisse même entendre qu'en procédant comme il l'a fait, le gouvernement a porté atteinte à un compromis historique en faveur du Québec, au risque d'ébranler la confiance des Québécois en la plus haute cour du pays.

« Les conditions de nomination des juges pour le Québec résultent de l'entente historique qui a permis la création de la Cour en 1875 », écrivent les juges. Le Québec s'inquiétait du sort qui serait réservé à son système de droit distinct, le Code civil. On est venu à bout de sa résistance en lui garantissant un nombre de sièges qui devaient être occupés par des juges ou des avocats en exercice dans la province et versés en droit civil.

Aucune ronde constitutionnelle subséquente n'est venue affaiblir cette garantie ni modifier les conditions de nomination des juges québécois. La Constitution de 1982 a même prévu que la composition de la Cour ne pouvait être modifiée sans l'assentiment de toutes les provinces.

Par conséquent, poursuivent les juges, l'interprétation de l'article de la loi qui précise ces conditions « doit refléter la conclusion de ce compromis [historique] et non saper celui-ci ».

La Cour ajoute : « L'objectif de l'article [en question] est de garantir que non seulement des juristes civilistes expérimentés siègent à la Cour, mais également que les traditions juridiques et les valeurs sociales distinctes du Québec y soient représentées, pour renforcer la confiance des Québécois envers la Cour en tant qu'arbitre ultime de leurs droits. »

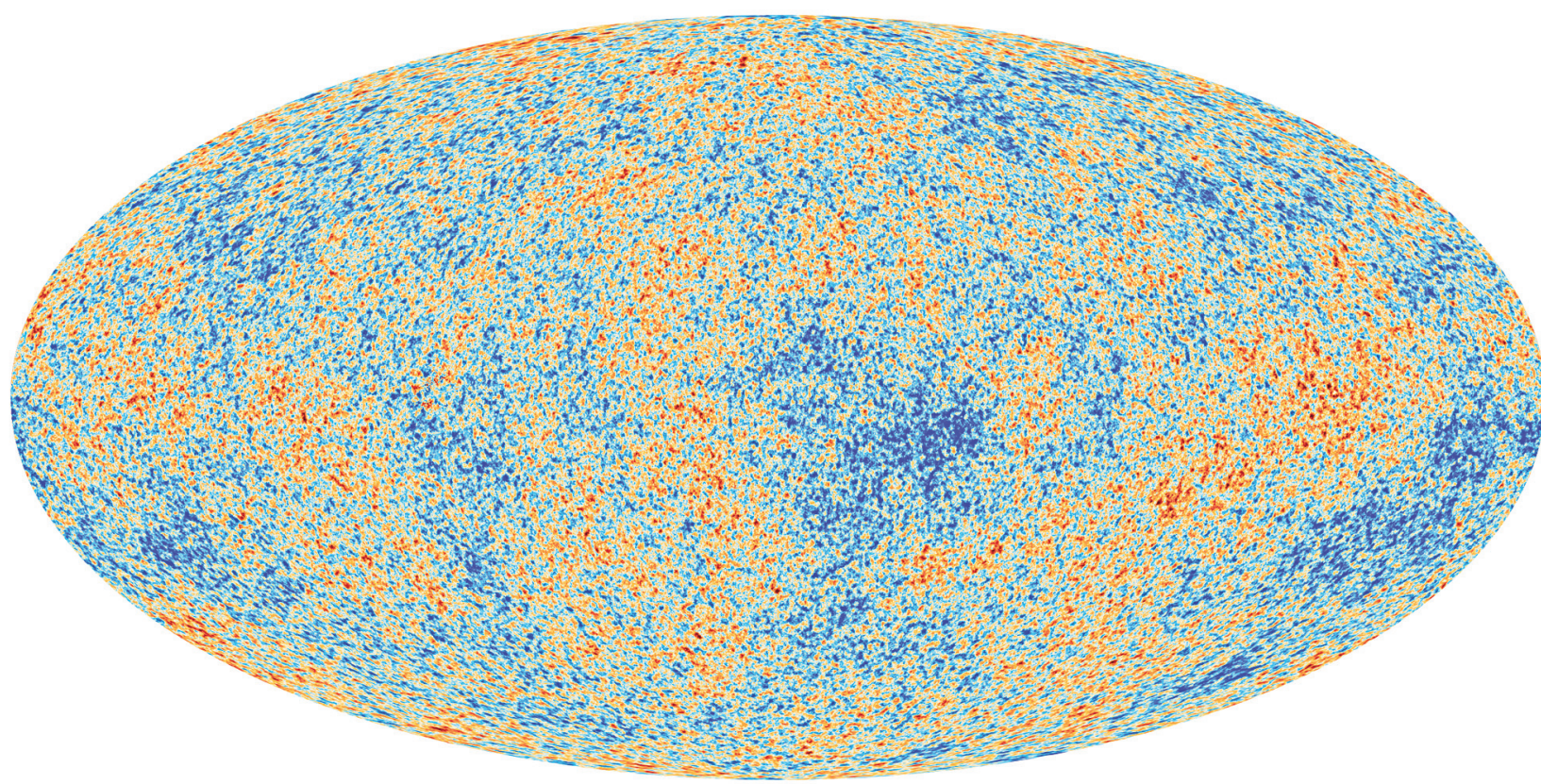


La Constitution n'est pas une coquette qui n'ose pas se montrer par la porte arrière. Elle est le fruit, répétons-le, de compromis historiques qui ne peuvent être mis de côté quand ça nous chante. Contrairement à ce qu'ont affirmé les avocats du gouvernement, il en va de même de la plus haute cour du pays, un pilier de cet édifice puisqu'elle en est la gardienne.

M. Harper n'est pas roi et maître et, que cela lui plaise ou non, il ne peut toucher aux caractéristiques fondamentales de la Cour, dont sa composition, sans s'entendre avec les provinces. Les juges sont catégoriques. Pour changer les critères de nomination des juges ou pour abolir la Cour, l'unanimité est essentielle. Sinon, le compromis touchant le Québec pourrait être modifié sans son consentement. Pour ce qui est des autres caractéristiques de la Cour, dont sa juridiction, l'accord de sept provinces représentant 50% de la population suffit.

Le gouvernement doit refaire ses devoirs et on saura rapidement si la leçon a porté, car le siège du Québec que rêvait d'occuper M. Nadon est toujours vacant. Mais le plus intéressant sera de voir l'impact de l'analyse des juges au moment de trancher le renvoi sur la réforme du Sénat.

La décision dans cette affaire est attendue cette année, mais à lire la décision d'hier, il est difficile de croire que la Cour ne mettra pas la barre aussi haut pour changer la Chambre haute qu'elle l'a mise pour modifier les conditions de nomination des juges. Après tout, le Sénat aussi est le fruit d'un compromis.
mcornellier@ledevoir.com



Le satellite Planck de l'Agence spatiale européenne a pris en 2013 cette photo de l'Univers, 380 000 ans après le Big Bang, qui révélait tous les détails de ce moment où l'Univers est devenu transparent; les photons ou grains de lumière parvenant à se libérer des autres particules.

AGENCE FRANCE-PRESSE

13,8 milliards d'années plus tard

Depuis le pôle Sud, les chercheurs ont repéré des échos du Big Bang

DAVID LAROUSSERIE

Voilà un signal que n'ont pu écouter ni l'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) ni tout autre service de renseignement. Pourtant, les informations qu'il contient sont d'une extrême importance. Rien de moins que la preuve qu'il y a 13,8 milliards d'années, des soubresauts violents ont agité l'espace-temps aussi facilement qu'une vulgaire gelée. Et que cela a façonné l'Univers à jamais, au moment de ses tout premiers milliardièmes de milliardièmes de milliardièmes de milliardièmes de seconde d'existence.

Ces soubresauts sont des ondes gravitationnelles primordiales et n'avaient jamais été observés. Les « grandes oreilles » qui ont repéré cet écho ténu du Big Bang appartiennent à un télescope installé au pôle Sud par la collaboration américaine Bicep2. Lundi, ses responsables, John Kovac et Clement Pryke, ont exposé au Harvard-Smithsonian Center for Astrophysics (États-Unis) leurs résultats de deux ans d'observation patiente. L'attente était telle que beaucoup n'ont pu visionner la retransmission sur Internet, le service étant vite devenu indisponible. « C'est absolument ahurissant que nous ayons pu trouver ce signal », a déclaré Clement Pryke au journal *New Scientist*.

Fond diffus cosmologique

Le télescope Bicep2 n'a pas directement observé ces ondes gravitationnelles primordiales, mais il en a constaté l'effet sur un rayonnement qui a fait la une des médias il y a tout juste un an : le rayonnement du fond diffus cosmologique. Autrement dit la plus vieille photo qu'il puisse y avoir de l'Univers. En mars 2013, c'est le satellite Planck de l'Agence spatiale européenne qui l'a prise, révélant tous les détails de ce moment où l'Univers est devenu transparent : les photons ou grains de lumière parvenant à se libérer des autres particules.

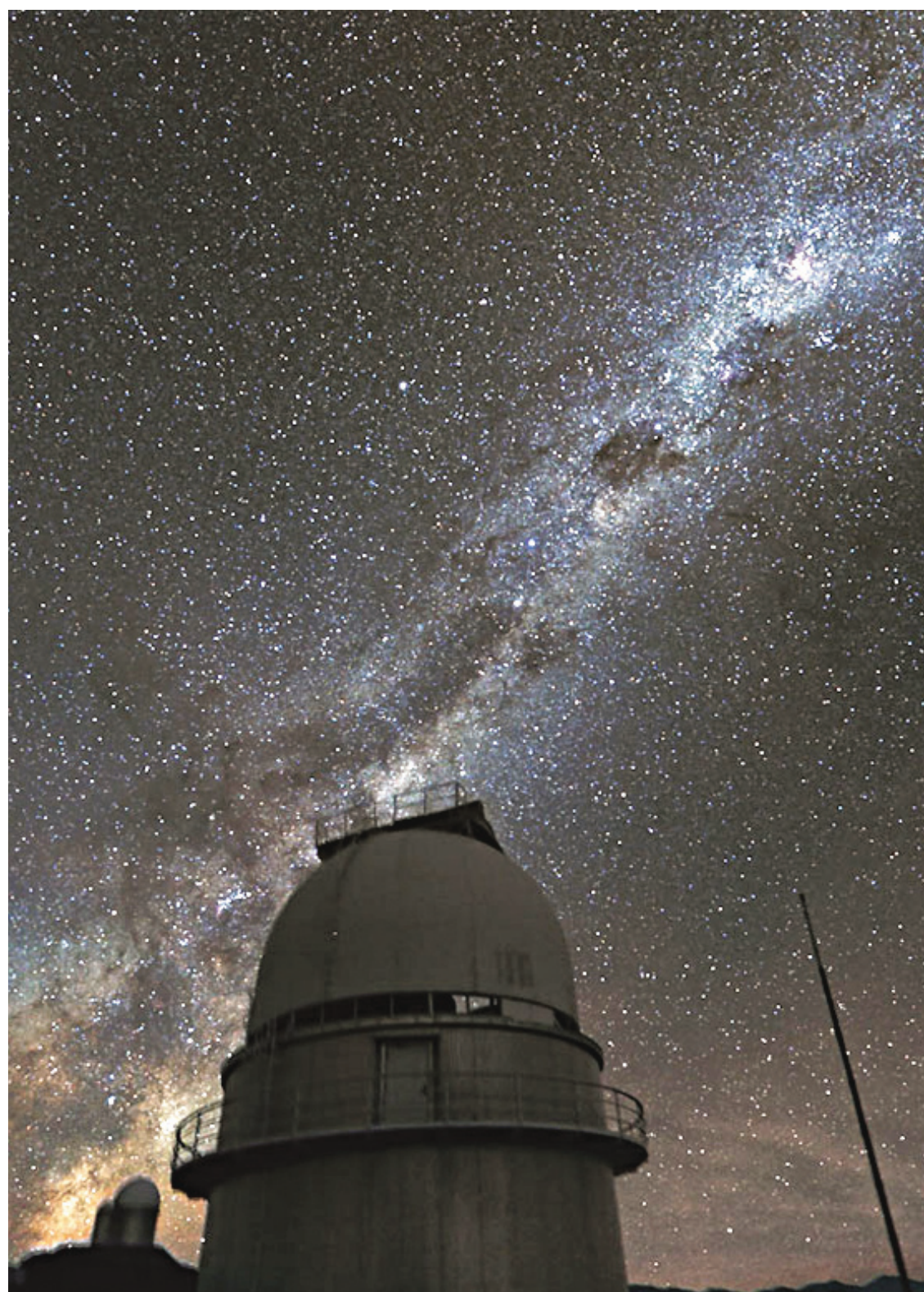
C'était 380 000 ans après le Big Bang. Tous ces photons, collectés par Planck, ont constitué un cliché parsemé de petites taches de couleurs différentes comme autant de points plus ou moins chauds. Cette palette est comme un portrait d'un bébé Univers dont chaque couperose indiquerait l'endroit où apparaîtraient des millions d'années plus tard les merveilles que nous connaissons aujourd'hui : étoiles, galaxies ou planètes.

Mais ces messagers de lumière ayant parcouru un si long chemin n'avaient pas tout dit. Et c'est Bicep2 qui a recueilli leur précieux témoignage. La lumière ne se contente pas de voyager en ligne droite, elle peut aussi, vue de face, « osciller ». On dit qu'elle est polarisée. Or des théories prédisent qu'au moment du Big Bang, la présence d'ondes gravitationnelles originelles polariserait certains photons d'une manière particulière, analogue à un « tourbillon ».

C'est ce qui a été vu pour la première fois par Bicep2. « Ce qui est beau, c'est moins les ondes gravitationnelles elles-mêmes que leur origine quantique », estime Thibault Damour, professeur à l'Institut des hautes études scientifiques. En effet, elles sont différentes des ondes gravitationnelles « classiques » créées par des couples d'étoiles en rotation l'une autour de l'autre ou par une étoile autour d'un trou noir. Ces ondes-ci sont liées à la relativité générale d'Albert Einstein qui décrit les déformations de l'espace-temps. Accessoirement, elles n'ont toujours pas été détectées directement, mais des expériences comme Virgo en Italie ou Ligo aux États-Unis s'y attellent. Celles révélées le 17 mars sont au contraire créées par des fluctuations du vide quantique régnant aux premiers instants de l'Univers.

L'inflation

Finalement, les galaxies sont apparues de rien, mais ce rien a laissé en quelque sorte des traces 13,8 milliards d'années plus tard. Vertigineux ! Bicep2 fait même d'une pierre deux coups, car elle conforte les tenants de théories qui imaginent une formidable expansion de l'Univers juste après le Big Bang, appelée inflation. « C'est une preuve cosmologique totalement nouvelle et indépendante de la vision inflationniste », se réjouit dans *Nature* le physicien théoriste Alan Guth, du Massachusetts Institute of



AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Univers est aujourd'hui scruté par plusieurs télescopes à travers le monde qui permettent de mieux comprendre ses origines.

Technology, qui avait proposé cette idée d'inflation en 1980. Pour lui, les travaux de Bicep2 valent « assurément » un prix Nobel.

Nouvelle ère de la cosmologie

« On compte au moins 200 théories d'inflation. Or nous n'avons jusqu'à présent que peu de données expérimentales pour les trier », explique Karim Benabed, astronome de l'Institut d'astrophysique de Paris (IAP), qui travaille sur Planck. « Ces résultats vont faire tomber certaines de ces théories », prédit François Bouchet, également à l'IAP et sur la mission Planck.

« La longue recherche de ces modes de polarisation est apparemment terminée. Une nouvelle ère de la cosmologie commence », écrivent en conclusion de leurs articles les chercheurs de Bicep2. « Nous sommes tous excités par ce résultat. Si c'est confirmé, c'est une découverte majeure », estime Karim Benabed. Une période de vérifications va maintenant s'ouvrir pour étudier en détail la manière dont Bicep2 a analysé ses données. Une tâche délicate, car le signal cosmique n'arrive pas tranquillement au pôle Sud. Ses photons ont dû d'abord traverser tout l'Univers, en particulier d'énormes structures comme les amas de galaxies, ce qui, par effet gravitationnel, déforme la polarisation. Cet effet avait même été mesuré en septembre 2013

par un concurrent de Bicep2, South Pole Telescope, situé juste à côté sur la glace. Les modèles des Américains pour éliminer cette perturbation sont-ils corrects ?

De même, les poussières de notre galaxie émettent de la lumière dans la même fréquence que celle qui intéresse Bicep2 et avec une polarisation semblable. L'analyse sépare-t-elle bien les deux contributions ? En outre, d'autres résultats de Bicep2 semblent bien différents de ce qui semblait faire consensus en cosmologie jusque-là. De même, l'effet trouvé sur la polarisation est deux fois plus important que le plafond qu'avait fixé la collaboration européenne Planck dans ses premières analyses de mars 2013.

« Nous allons regarder la moindre virgule du texte ! Des questions précises vont être posées à Bicep2 », prévoit Karim Benabed. « Nous avons une première indication très importante qu'il y a quelque chose. Attendons un peu avant de savoir ce que c'est vraiment. Il est possible que la solidité statistique du résultat diminue », estime François Bouchet. La collaboration Planck doit justement publier d'ici quelques mois ses propres mesures de polarisation. Les photons messagers n'ont peut-être pas encore tout dit.

« Nous sommes tous excités par ce résultat. Si c'est confirmé, c'est une découverte majeure. »

PERSPECTIVES

ÉLECTIONS MUNICIPALES FRANÇAISES

Un scrutin en eaux troubles

Implantation du Front national, éclatement de la droite, sanction du gouvernement, ces élections pourraient être celles de toutes les surprises

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Qu'y a-t-il de commun entre l'ancien premier ministre et candidat à la mairie de Bordeaux Alain Juppé, la candidate socialiste à la mairie de Lille Martine Aubry et son homologue de Lyon Gérard Collomb? Tous briguent la mairie d'une grande ville de France, mais aucun n'ose afficher le logo de son parti sur ses affiches.

Rarement les candidats aux élections municipales françaises auront-ils voulu faire aussi « local » que dans ces élections municipales dont le premier tour aura lieu dimanche. C'est à qui cachera le mieux son parti. Généralement défavorables au parti au pouvoir, ces élections municipales sont d'autant plus redoutées par le Parti socialiste que la popularité du président a rarement été aussi basse. Fait inusité, le climat délétère des dernières semaines et la multiplication des scandales à droite rendent la tâche tout aussi complexe pour l'UMP. Seul le Front national, qui pourrait imposer des triangulaires dans 100 à 200 villes, semble aborder cette élection avec optimisme.

Le PS craint la sanction

Avec un taux de popularité autour de 25%, François Hollande brise tous les records, qu'avait fracassés avant lui son prédécesseur Nicolas Sarkozy. S'il n'y a rien d'anormal à ce qu'un gouvernement soit sanctionné lors d'une élection municipale, cette fois la sanction pourrait être plus sévère que d'habitude. Même si les enjeux locaux dominent le scrutin, cette élection est la première où les Français auront l'occasion de se faire entendre depuis l'élection présidentielle de 2012.

Or, depuis deux ans, ce gouvernement multiplie les cafouillages et les reculs alors qu'il traîne un bilan économique largement négatif. Les socialistes risquent de tomber d'autant plus haut qu'en 2008 ils avaient réussi à conforter leur domination traditionnelle sur les grandes villes en conquérant Toulouse et Strasbourg, Metz, Amiens, Saint-Étienne, Quimper, Blois, Evreux et Reims. Si les barons socialistes ne sont pas vraiment menacés dans leurs châteaux forts de Paris, Lyon ou Lille, ils redoutent le basculement de nombreuses villes comme Amiens, Metz, Reims, Saint-Étienne, Valence et Toulouse.

Le grand ennemi des socialistes dans cette élection demeure l'abstention. Le directeur général délégué de l'institut de sondages Ipsos, Brice Teinturier, s'attend à un nouveau record. À gauche, on affirme que les enjeux du scrutin sont locaux et non pas nationaux. Si 65% des Français sont aussi de cet avis, il demeure difficile d'oublier que 16 ministres du gouvernement sont engagés dans la bataille et qu'une vague bleue sera inévitablement interprétée comme un désaveu de l'exécutif. Ce n'est pas sans raison que les rumeurs de remaniement après les municipales se sont multipliées depuis une semaine.

La droite éclapée

Il y a quelques semaines à peine, tout indiquait que la droite, alliée aux centristes, se dirigeait vers un balayage semblable à celui qu'elle avait obtenu en 1983 après l'élection de François Mitterrand. C'est d'ailleurs ce que prévoyait encore cette semaine un sondage de l'Institut CSA réalisé pour *Le Figaro*, selon lequel les intentions de vote des électeurs des villes de plus de 3500 habitants donnaient une large avance aux listes de droite (49%) sur celles des partis de gauche (41%).

Mais les analystes ne s'entendent pas sur l'effet des graves scandales qui ébranlent la droite ces jours-ci. Les révélations sur Nicolas Sarkozy, soupçonné d'avoir voulu influencer des juges pour obtenir des informations confidentielles, et les soupçons qui pèsent sur le président de l'UMP, Jean-François Copé, concernant l'octroi de contrats à des proches, sont venus brouiller les cartes. Ces rebondissements font craindre que l'abstention se manifeste aussi à droite et que l'UMP ne tire pas tout le crédit du désamour des électeurs pour les socialistes.

Le FN totalement dans le jeu

Malgré un apparent tassement de son vote cette semaine, le contexte n'a jamais été aussi



Marine Le Pen a fait campagne cette semaine à Fréjus.



Alain Juppé tente de conserver son poste de maire de Bordeaux.

favorable pour le Front national. Les élections municipales sont d'ordinaire très difficiles pour ce parti, qui n'avait obtenu que 1,1% des voix en 2008 et 3,7% en 2001. Avec seulement 6 ou 8% des voix, Marine Le Pen triplerait ce score. Or ce vote est d'autant plus important qu'il se concentre dans près de 600 villes, une centaine de plus qu'en 2008, soit la moitié des villes de plus de 10 000 habitants.

Depuis son élection au congrès de Tours (2010) et ses 18% à la présidentielle, Marine Le Pen est sur une pente ascendante qui pourrait culminer aux élections européennes de mai prochain. Ce scrutin municipal est donc une étape décisive pour le parti. « Tous les astres sont alignés pour le FN », déclarait le politologue Martial Foucault, directeur de l'institut Cevipof, sur le site Slate.fr. Pour la première fois, le FN peut espérer renforcer son emprise sur plusieurs villes, petites ou moyennes, comme Forbach, Hénin-Beaumont ou Carpentras. À Béziers, l'indépendant Robert Ménard pourrait l'emporter avec le soutien du FN.

Ce scrutin consacre pour la première fois la volonté du parti de s'implanter au niveau municipal et de jouer dans la cour des grands, ce que Jean-Marie Le Pen n'avait jamais vraiment cherché à faire. Même s'ils ne le disent pas, les stratèges de gauche escomptent qu'un bon résultat du FN évitera aux socialistes une défaite

cinglante. Aux municipales, les candidats qui atteignent 12% des voix peuvent en effet se maintenir au second tour. Or ces triangulaires ont généralement été plus dommageables pour la droite.

Certains analystes sont pourtant convaincus que le FN ne gruge plus seulement le vote de droite mais aussi celui de gauche. N'a-t-on pas assisté récemment au ralliement de sympathisants de gauche au FN, comme le secrétaire de la CGT Fabrice Engelmann, en Moselle, et l'ancien partisan de Jean-Pierre Chevènement Bertrand Duthiel de La Rochère à Paris? Le FN est déjà le premier parti ouvrier de France. Il recrute massivement dans les couches populaires. « On peut fort bien imaginer que, dans les mois et les années à venir, la désillusion de nombreux électeurs de gauche s'impose comme l'un des ressorts premiers de la progression du FN », écrit le politologue Pascal Perrineau dans son dernier livre, *La France face au Front* (Fayard).

La campagne a déjà marqué une étape dans la médiatisation du parti. Aujourd'hui, 41% des Français estiment que ce serait une bonne chose que le FN entre au conseil municipal de leur ville. 30% souhaitent même qu'il la dirige. Pour la première fois, le FN est totalement dans le jeu des municipales.

Le Devoir

La langue? Bof!



MICHEL DAVID

La défense de la langue française a toujours été intimement liée au projet souverainiste, dont elle était en quelque sorte le moteur. Dans toute l'histoire du Québec, aucune loi n'a eu un effet aussi déterminant que la loi 101.

En 2012, le PQ promettait une « nouvelle loi 101 », qui allait stopper le retour progressif au bilinguisme et donner un nouveau souffle à la francisation. Faute d'une majorité à l'Assemblée nationale, le gouvernement Marois n'a pas réussi à faire adopter le projet de loi 14, mais la plateforme péquiste prévoit qu'un gouvernement majoritaire reviendra à la charge.

À la toute fin du débat télévisé entre les chefs de parti, M^{me} Marois s'est désolée que la question de la langue n'ait pas été abordée. Elle aurait facilement pu la soulever elle-même. Pourquoi ne pas l'avoir fait? Le port du voile constitue-t-il un plus grand danger que l'anglicisation?

Passée sous silence lors du débat, la question linguistique s'est néanmoins invitée dans la campagne cette semaine, quand le quotidien *Le Droit* a mis la main sur le plan d'affaires que l'Université McGill a présenté en février dernier au ministre de la Santé, Réjean Hébert, et qui prévoit l'ouverture d'une nouvelle faculté de médecine à Gatineau, où le quart de l'enseignement sera dispensé en anglais.

Historiquement, l'Outaouais fait partie des sept régions administratives représentant 63% du territoire québécois qui relèvent du Réseau universitaire intégré de santé (RUIS) de McGill, qui entend que la formation de base de sa future faculté satellite soit donnée à distance et en anglais.

Le dossier est devenu une patate chaude pour le PQ dans la région. « Nous débloquons enfin la formation de la médecine dans notre région, c'est majeur. Quant à l'aspect linguistique du plan, il est encore à l'étude. Nous aurons jusqu'en 2016 pour nous pencher sur cet aspect en particulier », a déclaré au *Droit* le candidat péquiste Gilles Aubé.

« C'est ça ou rien », a décrété la députée libérale sortante de Hull, Maryse Gaudreau, qui n'y voit aucun problème. Les propos un peu plus élaborés de son collègue de Jean-Talon, l'ex-ministre de la Santé Yves Bolduc, illustrent parfaitement la position du PLQ en matière de langue, peu importe le secteur.

« Vous êtes proche d'une province anglophone et c'est aussi important pour la population anglophone d'avoir des services dans sa langue. Les cours en anglais sont loin d'être un inconvénient. Il faut encourager le bilinguisme. La médecine dépasse les frontières de la langue. Pour moi, ce n'est pas un enjeu, et ce ne le sera pas non plus pour les étudiants. Il ne faut pas inventer un enjeu où il n'y en a pas. La langue, c'est une chose, et la formation médicale, c'en est une autre », a déclaré M. Bolduc.

Seul le candidat de Québec solidaire dans Hull, Benoît Renaud, a vu le danger d'offrir la totalité de la formation de base des futurs médecins en anglais. Comble d'absurdité, à l'Université d'Ottawa, de l'autre côté de la frontière, la formation en médecine est disponible en français.

On a maintenant l'habitude de l'indifférence du PLQ envers l'avenir du français. D'entrée de jeu, il a refusé tout renforcement de la loi 101 aussi catégoriquement qu'il s'oppose à toute limitation du port de signes religieux, même dans le cas des juges ou des policiers.

Les hésitations du PQ sont plus étonnantes. Il n'y a aucun problème à ce que l'Outaouais relève du RUIS de McGill, mais pourquoi ne pas exiger dès maintenant que l'université y offre la totalité de la formation en médecine en français, plutôt que d'attendre d'être placé devant un fait accompli? Si l'Université d'Ottawa en est capable, la plus riche université au pays l'est certainement.

Cela rappelle le refus du ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, de statuer sur les programmes d'échange entre cégeps français et anglais qui avaient été autorisés par le gouvernement Charest. Quand ils seront entrés dans les mœurs, il ne sera plus possible de revenir en arrière.

Le gouvernement Marois a renoncé à son engagement d'étendre au niveau collégial les dispositions de la Charte de la langue française qui régissent l'accès à l'école anglaise parce qu'il craignait la réaction négative des francophones qui tiennent à ce que leurs enfants soient bilingues. Si le PQ croit aussi que c'est devenu une nécessité pour les Québécois et que le système d'éducation doit s'ajuster en conséquence, il vaudrait mieux en discuter franchement plutôt que d'éluder continuellement la question.

Evidemment, si l'objectif est de bâtir la seule société réellement bilingue en Amérique du Nord, il faudra aussi se demander si la souveraineté est vraiment nécessaire.

Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

UKRAINE

SUITE DE LA PAGE B 1

des approvisionnements pour factures impayées. Les Européens envisagent la possibilité de renverser la direction du flux de gaz dans ces infrastructures pour pouvoir au besoin remettre à l'Ukraine une partie du gaz qu'ils achètent à la Russie.

Comme on le voit, le fait d'avoir des gazoducs sur son territoire constitue plutôt un handicap qu'un atout. Saboter ces infrastructures pour couper la Russie de ses marchés? En plus de se priver soi-même d'hydrocarbures, ce serait indisposer ceux dont on sollicite le soutien diplomatique.

Le traité de Budapest garantit depuis 1994 la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine en échange de son renoncement à l'arsenal nucléaire dont elle avait hérité de la défunte URSS. Il avait été signé par Londres, Washington et Moscou. Vladimir Poutine refuse de s'y soumettre sous prétexte que le gouvernement ukrainien, issu de la pression



Des Criméens célèbrent le rattachement de leur région à la Russie.

de la rue, n'est pas légitime. S'il n'est pas aussi contraignant que le traité ayant donné naissance à l'OTAN, cet instrument fournit quand même à l'Ukraine une certaine protection

contre d'éventuelles visées russes sur les régions industrialisées de l'Est. Si ses signataires ne l'honorent pas, ils enverront « un message très négatif », croit Lubomyr Luciuk. « Si l'Ukraine ne sent pas sa sécurité garantie, je ne serais pas surpris qu'elle tente de rebâtir une partie de son arsenal nucléaire », ajoute le politologue.

Il n'est pas certain que Vladimir Poutine songe sérieusement à annexer l'Est ukrainien. Les usines et les mines y sont vieillissantes. Les habitants qui se déclarent « ethniquement » russes n'y sont pas majoritaires comme c'est le cas en Crimée, tandis que ceux qui se disent « ethniquement » ukrainiens mais parlent plus volontiers le russe ne sont pas nécessairement favorables à une annexion à la Russie.

La Crimée, dont l'économie repose surtout sur le tourisme et qui dépend à 100% du « continent » ukrainien pour son électricité et son eau potable, ne constitue pas, elle non plus, une aubaine pour Moscou. Son annexion coûtera « encore plus cher que les Jeux de Sotchi », juge Dominique Arel.

ÉDITORIAL

LE JUGE NADON REJETÉ

Crise de confiance

C'est une rebuffade historique qu'a servie la Cour suprême au gouvernement Harper en rendant nulle et non avenue la nomination à la plus haute cour du juge Marc Nadon.

D e manière surprenante (réjouissante à nos yeux), la Cour a totalement rejeté les arguments d'Ottawa. Celui-ci soutenait que le juge Nadon pouvait accéder au plus haut tribunal même s'il ne provenait pas d'une cour québécoise, comme le précise pourtant l'article 6 de la Loi sur la Cour suprême. Une ambiguïté dans son libellé et dans celui de l'article 5, ainsi que des discordances entre les versions anglaise et française pouvaient laisser croire qu'il suffisait d'avoir été, dans le passé, membre du Barreau du Québec pendant 10 ans pour aspirer à devenir un ou une « suprême ». Ainsi, un juge d'une cour fédérale comme Marc Nadon, expert en droit maritime depuis des décennies, était, selon Ottawa, parfaitement admissible.

Un militant ontarien, Rocco Galati, et par la suite le gouvernement du Québec (une première), ont contesté cette nomination. Car celle-ci minait à leurs yeux une des dimensions reconnues et positives (au sens de « qui pose un fait bien établi ») de ce qu'on appelait « société distincte » dans l'accord du lac Meech — ou plus récemment la « nation québécoise » : la tradition juridique civiliste distincte.

Or, vendredi, la Cour s'est entièrement rangée à leurs arguments. Arguments que certains « canadianistes » avaient pourtant assimilés à de « l'esprit de clocher » cet automne. La Cour l'a fait en utilisant un langage fort, plutôt rare dans sa prose lorsqu'il est question du Québec. Il faut lire les six juges de la majorité (un s'étant récusé et un autre étant dissident) qui, après s'être plongés dans les intentions de ces législateurs qui ont forgé les lois sur la Cour suprême depuis 1875, concluent : « *L'article 6 vise (i) à garantir une expertise en droit civil et la représentation des traditions juridiques et des valeurs sociales du Québec à la Cour et (ii) à renforcer la confiance du Québec envers la Cour.* » Un peu plus et on croirait que l'accord du lac Meech, qui aurait constitutionnalisé la notion de « société distincte », a été entériné.

Le jugement dans l'« affaire Nadon » en a surpris plus d'un dans la communauté juridique. Surtout parce qu'il réfère à plusieurs notions sociologiques et de politiques (« valeurs sociales », « confiance »). La Cour suprême est hautement politique, on le savait. D'une part, on peut imaginer que les juges ont détesté être traités de manière cavalière par le gouvernement Harper, qui a tenté de modifier rétroactivement, dans une loi mammoth, les règles de nomination. Cela a contraint les juges — fait sans précédent — à se pencher sur la nomination d'un des leurs, ce qui contrevient au principe de justice naturelle élémentaire où l'on ne doit pas être « juge et partie ». D'autre part, il y a peut-être dans ce jugement un « effet Bastien ». L'historien Frédéric Bastien a démontré, grâce à une enquête minutieuse, les liaisons dangereuses, au moment du coup de force constitutionnel de 1981-1982, du juge en chef Laskin avec le premier ministre Trudeau. Le livre, *La bataille de Londres* (Boréal) a même forcé la Cour à faire enquête sur elle-même (encore juge et partie...) l'automne dernier.

Si l'on voulait vraiment protéger la tradition civiliste québécoise pour raffermir la confiance des Québécois dans le fédéralisme, ne faudrait-il pas envisager d'autres réformes? D'une part, pourquoi la Cour d'appel du Québec ne deviendrait-elle pas le tribunal de dernière instance en droit civil? D'autre part, ne devrait-on pas « décentraliser » la manière dont les « suprêmes » sont nommés actuellement, c'est-à-dire par le premier ministre fédéral seul?

Le jugement dans l'« affaire Nadon » en a surpris plus d'un dans la communauté juridique. Surtout parce qu'il réfère à plusieurs notions sociologiques et de politiques (« valeurs sociales », « confiance »). La Cour suprême est hautement politique, on le savait. D'une part, on peut imaginer que les juges ont détesté être traités de manière cavalière par le gouvernement Harper, qui a tenté de modifier rétroactivement, dans une loi mammoth, les règles de nomination. Cela a contraint les juges — fait sans précédent — à se pencher sur la nomination d'un des leurs, ce qui contrevient au principe de justice naturelle élémentaire où l'on ne doit pas être « juge et partie ». D'autre part, il y a peut-être dans ce jugement un « effet Bastien ». L'historien Frédéric Bastien a démontré, grâce à une enquête minutieuse, les liaisons dangereuses, au moment du coup de force constitutionnel de 1981-1982, du juge en chef Laskin avec le premier ministre Trudeau. Le livre, *La bataille de Londres* (Boréal) a même forcé la Cour à faire enquête sur elle-même (encore juge et partie...) l'automne dernier.

LE COMBAT SARKOZY-HOLLANDE-JUPPÉ

Que de calculs!

Les hussards ne sont plus sur le toit. Depuis la charge de Nicolas Sarkozy publiée dans *Le Figaro* et dans laquelle il confond notamment la France présidée par François Hollande avec l'Allemagne de l'Est et la Stasi, la police aux âmes damnées, les hussards de l'UMP et du PS se montrent plus enclins que jamais à poursuivre le combat politique inhérent à la présidentielle de 2017 dans les caniveaux comme dans les catacombes. Bref, comme le dirait le tonton flingueur de la République à propos de la suite des choses, ce ne sera pas de l'espéranto, mais du brutal. Du tatoué par-dessus le marché.

Toujours est-il que la dernière cacophonie politico-parisienne a pour origine cette lettre publique dans laquelle Sarkozy joue la victime en empruntant les accents de l'exagération qui ont tant distingué le *Sans famille* d'Hector Malot. Et ce, c'est à méditer, à deux jours des élections municipales. Mais encore? Dans le tempo choisi par un ex-président qui croule sous un nombre incroyable d'affaires, il y a évidemment bien des calculs.

Comme il se doit, Hollande a réagi à la diatribe de Sarkozy en rétorquant que la comparaison établie avec la Stasi « est forcément insupportable ». Mais voilà, au-delà des insinuations, d'ailleurs attendues, dont Hollande est le sujet, Sarkozy cherche, par cette lettre communiquée, on insiste, à deux jours des municipales, à galvaniser ceux et celles qui à l'UMP se réclament de lui. Car le Tout-Paris politique a noté que, pour ce qui est de défendre Sarkozy depuis l'affaire Buisson et celle des écoutes téléphoniques, les ténors de l'UMP font le service minimum. Pour ne pas dire de la figuration, pour la bonne raison que certains d'entre eux font aussi des calculs en vue de 2017.

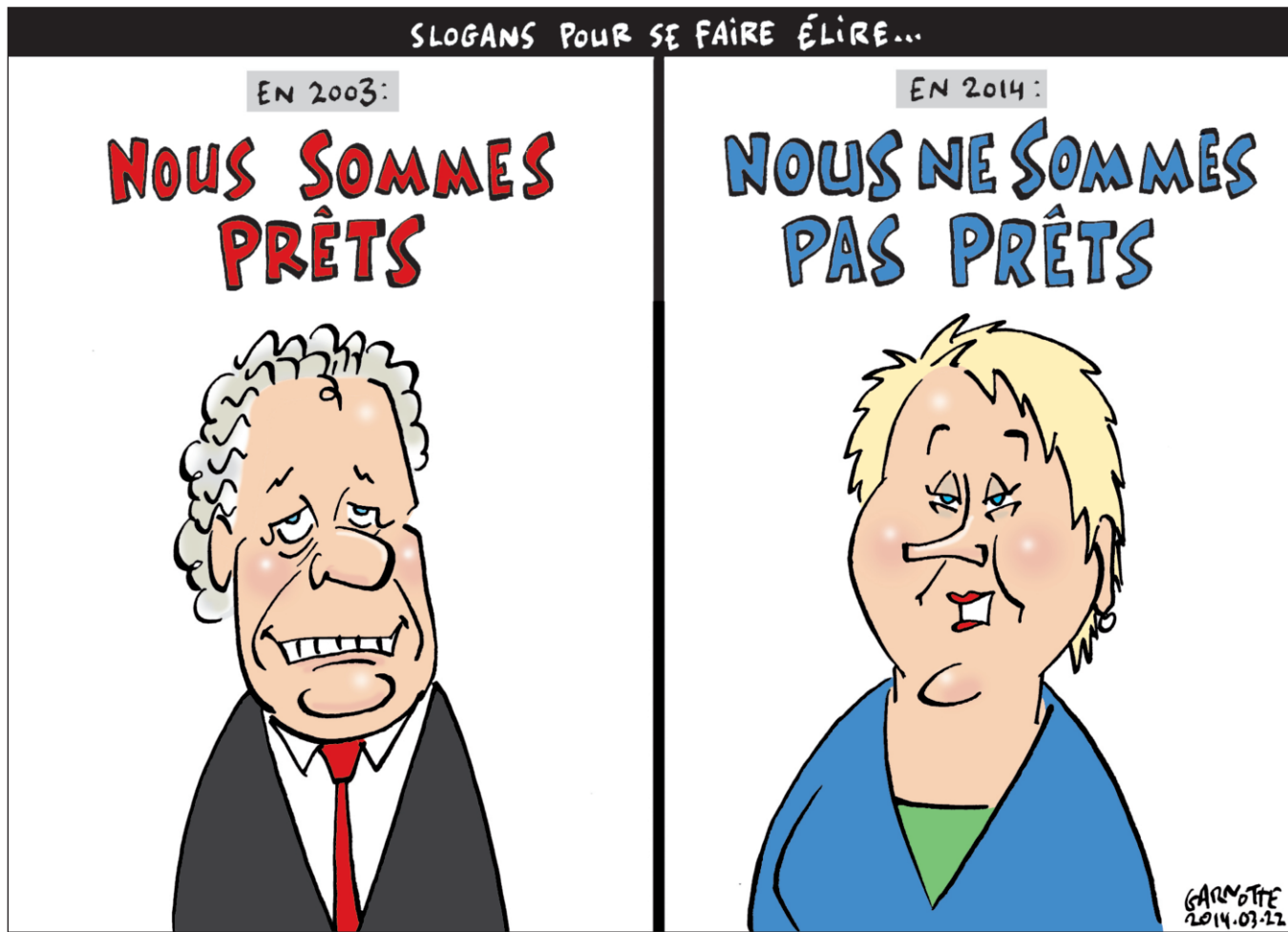
En fait, ce que Sarkozy et ses proches appréhendent plus que tout actuellement est ceci : un triomphe d'Alain Juppé demain à Bordeaux. On craint que, dans l'hypothèse de son élection au premier tour, une séquence médiatique Juppé s'amorce qui éteindrait bien des espoirs de Sarko. D'autant qu'il n'a échappé à personne que Juppé a commencé il y a peu, et mine de rien, l'écriture d'un nouvel épisode des *Nouveaux mystères de Paris* avec la collaboration inattendue de... François Bayrou, le chef de file du centre, qui a confié qu'il ne se présentera pas en 2017!

Ici et là, il se dit et ne se chuchote plus que ces deux vétérans de la politique ont scellé, il y a quelques mois, ce qu'on appelle « le pacte d'Aquitaine », soit la région qui est leur base commune. Ici et là (bis), il se dit que Juppé est à la veille de présider à la recombinaison de la droite républicaine, celle qui s'appuyait sur le centre et non sur le Front national. L'objectif final? Juppé à l'Élysée, Bayrou à Matignon ou à un gros ministère, et Sarkozy dans ses casseroles.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Lettre à Lise Payette

Bonjour, Madame Payette, J'ai beaucoup d'estime et d'admiration pour vous. Vous avez beaucoup apporté au Québec sur plusieurs plans et continuez d'apporter votre contribution à travers votre chronique hebdomadaire dans *Le Devoir*. Je sais cependant que vous êtes une grande amie de Pauline Marois, et cela teinte souvent vos chroniques, mais il n'y a pas trop de mal à ça quand on le sait. Cependant, traiter M^{me} Françoise David de « chat de gouttière », comme vous l'avez fait dans votre chronique de ce matin, n'est vraiment pas à la hauteur de la personne que vous êtes ni à la hauteur de votre jugement.

Je comprends que vous soyez amèrement déçue de la campagne menée par votre amie, qui semble pour le moment se diriger vers une défaite électorale, mais votre amère déception ne vous donne pas le droit de vous attaquer personnellement de cette manière à M^{me} David, qui nous a

fait rêver du beau pays à construire l'espace d'un instant lors d'un débat souvent au ras des pâquerettes, rêver comme vous aimez si souvent le faire vous-même et dont nous avons plus que jamais besoin.

A travers votre charge contre M^{me} David, une personne indépendantiste de gauche comme moi, qui a décidé comme d'autres d'abandonner le Parti québécois il y a quelques années à cause de son « hésitation souverainiste » et de ses politiques trop à droite à mon goût, je me sens blessé par vos propos, comme si mon choix ne semblait pas légitime à vos yeux.

N'oubliez pas que nous sommes en démocratie et libres de nos choix, et que les votes qui seront nombreux pour Québec solidaire le 7 avril prochain auront théoriquement la même valeur que ceux donnés au Parti québécois, même si dans la réalité des choses ils auront moins de poids dans l'élection de députés étant donné l'absence d'une dimension proportionnelle lors de ce scrutin, une promesse faite mais jamais remplie par le Parti québécois.

N'oubliez surtout pas, chère Madame, que l'indépendance du Québec, que cela vous plaise ou non, n'est plus l'apanage d'un seul parti et qu'elle se fera dans l'unité de tous les indépendantistes ou ne se fera pas. En vous offrant mes sincères salutations.

Yves Chartrand
Montréal, le 21 mars 2014

Elle est où, la justice?

Rob Ford, qui consomme des drogues dures, mais que personne ne peut pour l'instant déloger du poste de maire de la quatrième ville en importance en Amérique du Nord.

Earl Jones, qui, après avoir floué 150 investisseurs de millions de dollars, retrouve sa liberté après avoir purgé quatre ans d'une peine de onze ans.

Comment voulez-vous que la justice soit prise au sérieux?
Jean Cheney
Sherbrooke, le 20 mars 2014

REVUE DE PRESSE

Bon vent aux démissionnaires

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Des larmes? Pas beaucoup. Ni en Alberta ni à Ottawa. Les départs successifs du ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, et de la première ministre albertaine, Alison Redford, n'ont pas beaucoup ému la presse anglo-canadienne. Dans les deux cas, dit-on, l'heure d'aller voir ailleurs avait sonné.

Alison Redford, d'abord. Dans le *Calgary Herald*, Don Braid écrit qu'elle aura probablement été la première ministre la plus « brillante intellectuellement » dans l'histoire de l'Alberta, mais aussi la moins habile politiquement.

Selon le chroniqueur, la démission de Redford montre qu'elle « n'a jamais semblé comprendre que, pour faire de grandes choses, un leader doit d'abord bien faire les petites choses », notamment s'assurer de donner l'exemple en matière de gestion responsable des fonds publics.

Un premier ministre provincial n'a pas à se promener avec un accompagnement sécuritaire digne d'un chef du G7, à réserver les hôtels les plus dispendieux et à prendre des vols gouvernementaux si un vol commercial est possible. Ce sont là des détails qui comptent, dit Braid.

L'incapacité de Redford à reconnaître ses manquements a fait en sorte que son caucus et son parti l'ont rapidement abandonnée. « Cela n'a rien à voir avec le fait que ce soit une femme: c'est une question de personnalité et d'attitude », pense le chroniqueur.

Sa démission était donc inévitable, estime-t-il. Le parti n'arrive plus à récolter d'argent. Les sondages sont catastrophiques, alors que l'économie albertaine va pourtant bien. Seul le départ de Redford pourra redynamiser les conservateurs de la province, dit Braid.

Dans l'*Edmonton Sun*, Lorne Gunter écrit qu'il a été surpris de la rapidité avec laquelle Redford a cédé à la pression. Il ne s'est pas écoulé deux mois depuis qu'un journal a révélé qu'Alison Redford

avait dépensé près de 45000\$ pour assister aux funérailles de Nelson Mandela. L'affaire a causé sa perte — et anéanti tout espoir de succéder un jour à Stephen Harper, écrit Gunter.

Il estime qu'il y avait aussi un ras-le-bol général envers son style « condescendant et abrasif ». Redford ne s'est pas aidée avec une attitude « arrogante » et « autoritaire » envers son caucus et son parti. Un leader respecté et respectueux de son caucus serait passé au travers de cette crise, pense Gunter.

Flaherty

La démission de Jim Flaherty a moins étonné. Sa maladie, mais aussi sa sortie contre le fractionnement des revenus, avait convaincu plusieurs journalistes et chroniqueurs de l'imminence de son départ.

Au *Globe and Mail*, l'équipe éditoriale évoque un bilan mitigé. La perte de Flaherty est importante pour le gouvernement, mais son mandat n'a pas été « parfait, loin de là », écrit le *Globe*.

Flaherty aura été le ministre des déficits, dit le quotidien. Son plan de relance économique tenait plus de Keynes que de la droite conservatrice, mais il était nécessaire et il a fonctionné, pense-t-on.

Jim Flaherty a toutefois fait des erreurs importantes, souligne le *Globe*. Réduire la TPS de 2 points de pourcentage était un choix populiste, certainement pas une bonne politique publique — il aurait dû réduire les impôts, estime le quotidien. Autre grief: au lieu de suivre un principe de conservatisme économique qui vise la simplification des tables d'imposition, Flaherty a introduit des crédits d'impôt et différentes mesures d'allègement fiscal ciblés pour séduire certaines clientèles.

Jim Flaherty aura aussi été un ministre très politique, écrit Andrew Coyne dans le *National Post*. Il a politisé les Finances et transformé le rôle et l'importance des budgets, dit-il. Coyne critique la méthode Flaherty: notamment des tonnes de cré-

ditions d'impôt qui empêchent de bien lire les colonnes de dépenses et de revenus. Les difficultés du directeur parlementaire du budget à bien évaluer l'état des finances montrent le problème.

Coyne se demande qui était le vrai Flaherty: celui qui a augmenté les dépenses de 40% pendant ses quatre premiers budgets ou celui qui les a contrôlés par la suite? Celui qui, à l'encontre de toute logique économique, a réduit la TPS plutôt que les impôts, et qui a ensuite alourdi la structure fiscale avec toutes sortes de cadeaux fiscaux partisans, ou l'innovateur qui a créé les CELI et éliminé des tarifs d'importation?

Flaherty n'a pas été qu'un échec, pense Coyne. Il a manifesté un calme rassurant pendant la crise, et le Canada est en bonne posture par rapport aux autres pays du G7. Mais, à la fin, il paraissait avoir perdu le contrôle. Le prouvent ses prises de bec avec les banques sur la question des hypothèques et sa sortie contre le fractionnement du revenu.

En éditorial, le *Toronto Star* applaudit au départ de Jim Flaherty. Ses trois derniers budgets montraient un « ministre obsédé par un objectif: éliminer le déficit avant les prochaines élections ». Une vision qui manquait d'à-propos alors que la croissance économique demeure faible et le chômage, élevé, pense le *Star*.

Le quotidien critique surtout les gestes de Flaherty ayant réduit la capacité d'action du gouvernement fédéral, soit la baisse de la TPS et de l'impôt des entreprises — deux mesures qui privent le gouvernement d'au moins 14 milliards de revenus par année. Le *Star* souhaite au nouveau titulaire d'amener quelques « idées fraîches ».

Le Devoir

Sur Twitter: @gbcote

Les liens vers les articles originaux sont intégrés à la version numérique de ce texte.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Manifestation en faveur de l'affichage en français en novembre 2011

Le nécessaire renforcement de la Charte de la langue française

La loi 101 n'a pas été conçue contre le bilinguisme individuel, mais contre le bilinguisme institutionnel à l'intérieur du territoire québécois

TEXTE COLLECTIF*

Plus de 35 ans après l'adoption de la loi 101 et à la suite des affaiblissements majeurs qu'elle a subis, de multiples études et avis de l'Office québécois de la langue française et du Conseil supérieur de la langue française montrent des reculs inquiétants du français dans plusieurs aspects de la vie collective au Québec. Les faits chiffrés, notamment sur la langue de travail, démontrent un mouvement certain vers une anglicisation de la région montréalaise.

Devant ce constat, de grandes organisations de la société civile sont maintenant unies et forment la coalition Partenaires pour un Québec français (PQF) afin que les enjeux linguistiques redeviennent prioritaires pour les gouvernements. La coalition représente plus d'un million de travailleurs québécois à travers les membres des partenaires que sont la FTQ, la CSN, la CSQ, le SFPQ et la FAE. Sont aussi partenaires la Société Saint-Jean-

Baptiste de Montréal, le Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ) ainsi que la Fédération étudiante collégiale du Québec, qui regroupent ensemble plus de 185 000 membres.

Dans le cadre de la campagne électorale québécoise, PQF demande à tous les partis politiques de s'engager à bonifier la Charte de la langue française en allant plus loin que ce que le projet de loi 14 du gouvernement sortant proposait. Presque tous les partenaires se sont présentés en commission parlementaire l'hiver dernier pour demander aux parlementaires des bonifications majeures au projet de loi 14, notamment sur la langue de travail, de l'administration publique, du commerce et des affaires et de l'enseignement.

À l'instar de la Politique québécoise de la langue française de Camille Laurin publiée six mois avant l'adoption de la Charte de la langue française en août 1977, nous avons besoin du prochain gouvernement qu'il oriente toutes ses politiques, toutes ses lois et tous ses règlements en fonction d'un objectif global et clair, soit de faire du français la langue commune de tous les Québécois. La loi 101 n'a pas été conçue contre le bilinguisme individuel, mais contre le bilin-

guisme institutionnel à l'intérieur du territoire québécois. La Charte du D^r Laurin était un projet de cohésion sociale qui a permis aux Québécois d'enrichir la diversité culturelle et linguistique mondiale. Elle a également permis au Québec d'être une terre d'accueil où les richesses culturelles de l'immigration offrent à la société une vitalité indispensable à son développement tout en poursuivant sa mission d'intégration. Partenaires pour un Québec français demande au prochain gouvernement de présenter un projet de loi qui renforcera la Charte de la langue française. Depuis l'adoption de la Charte, il y a 35 ans, le monde a changé et les défis à relever pour faire du français la langue commune ne sont que plus grands.

* Daniel Boyer, président de la FTQ, Jacques Létourneau, président de la CSN, Louise Chabot, présidente de la CSQ, Lucie Martineau, présidente du SFPQ, Sylvain Mallette, président de la FAE, Eliane Laberge, présidente de la FECQ, Mario Beaulieu, président de la SJSJBM, Gilles Laporte, président du MNQ.

L'AFFAIRE NADON

D'importantes leçons à tirer

Depuis la récusation du juge, le Québec a été sous-représenté

IRWIN COTLER

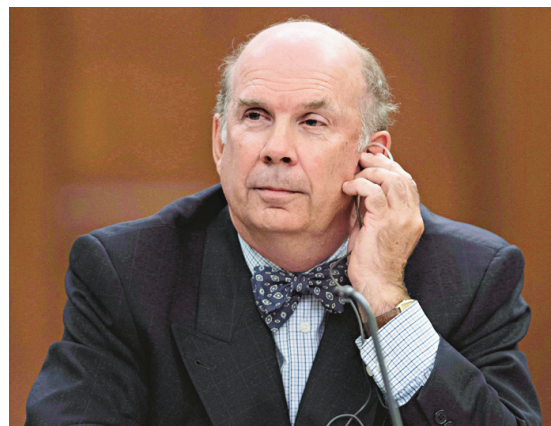
Ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada, et professeur émérite de droit à l'Université McGill

Le gouvernement Harper a essayé une rebuffade de la Cour suprême du Canada aujourd'hui, alors qu'elle a rejeté la plus récente nomination au plus haut tribunal du pays, déclarant que «la nomination du juge Nadon et son assermentation comme juge sont nulles». Cette décision était à prévoir, le processus de nomination comportant des lacunes.

Le gouvernement a lui-même admis que la nomination à la Cour suprême d'un juge de la Cour fédérale était risquée. On se rappellera que le ministre de la Justice, Peter MacKay, déclarait en août dernier : «Il existe actuellement des articles dans la loi pouvant être interprétés comme excluant les juges fédéraux à des nominations à la Cour suprême.» Le premier ministre Harper a néanmoins annoncé quelques semaines plus tard la nomination à la Cour suprême du juge à la Cour d'appel fédérale Marc Nadon. Et c'est là le problème.

Le gouvernement n'a pas cherché à modifier ces dispositions avant la nomination du juge Nadon. Celle-ci a été annoncée, contestée, puis le gouvernement a tenté de modifier la loi rétroactivement, en incluant des modifications à la toute fin d'un projet de loi budgétaire. La Cour suprême a déclaré aujourd'hui que certains de ces amendements excèdent les pouvoirs du Parlement et requièrent des modifications à la Constitution.

Au même moment où il soumettait ces amendements, le gouvernement a déposé un renvoi à la Cour suprême afin qu'elle se prononce sur le sujet. Bien que la décision rendue aujourd'hui au sujet de l'admissibilité de Marc Nadon à siéger à la Cour suprême parle d'elle-même, l'enjeu majeur



ADRIAN WYLDE LA PRESSE CANADIENNE

Le juge Marc Nadon

demeure la question des procédures.

Alors que la retraite du juge Fish en août 2013 avait été annoncée au mois d'avril, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu au mois d'octobre — une semaine avant le début de la session d'automne de la Cour suprême — avant d'informer le Parlement de sa nomination du juge Nadon? Pourquoi le processus a-t-il été si court, en substance, mais pourtant court-circuité dans son implémentation au point où le juge Nadon a lui-même reconnu devant le Parlement qu'il pourrait ne pas être prêt à siéger lorsque la Cour reprendrait ses travaux?

Presque un an après l'annonce de la retraite du juge Fish, il n'y a aucun juge pour occuper le siège vacant. De plus, le Québec a été sous-représenté pendant tout ce temps, après que le juge Nadon se fut récusé. Ce qui a créé une situation particulièrement troublante, alors que la Cour a entendu des causes importantes, comme le renvoi sur la réforme du Sénat, qui touche directement la ques-

tion de la représentation du Québec à Ottawa.

On ne peut qu'espérer que le gouvernement apprendra de ce processus déficient et entreprendra une révision significative du processus de nomination. Des préoccupations subsistent quant aux processus de consultation et de présélection, et quant aux critères de nomination. Comme je l'ai noté lorsque la nomination a été annoncée, on a informé le Parlement que la personne avait été sélectionnée, mais non pourquoi elle l'avait été. Il est important de le souligner car, par exemple, le juge Fish était un expert en droit criminel et il est possible que son successeur doive posséder de l'expertise et de l'expérience dans ce domaine — un élément-clé dont le Parlement doit être informé lorsqu'une nomination est annoncée.

D'autres préoccupations demeurent au sujet des nominations en général. En effet, des six juges nommés par le premier ministre Harper, cinq sont des hommes. De plus, nous sommes en droit de nous poser des questions quant à la consultation qui a été faite auprès du Québec, alors que, quelques jours après la nomination et l'annonce de changements à la loi, le Québec avait parlé d'examiner ses «options».

Les nominations judiciaires font partie des devoirs les plus importants d'un premier ministre et d'un ministre de la Justice. Elles doivent être le résultat de délibérations et de consultations minutieuses, qui prennent en compte les points de vue et perspectives des provinces pour les concilier avec les besoins de la Cour.

Il est déplorable que, à cause d'un processus que le gouvernement a imposé — bien qu'il ait su, ou eût dû savoir, qu'il était défectueux et risqué —, la Cour suprême ait été appelée aujourd'hui à se prononcer d'une manière sans précédent. Reste à espérer que le gouvernement tiendra compte de ses directives et de son avis, afin que cette situation ne se présente plus jamais.

Martine cherche le trouble



DAVID DESJARDINS

Le temps de la campagne électorale, le chroniqueur rencontre des candidats des quatre principaux partis, histoire de sonder les origines de leur engagement politique et de conjurer, pour un moment, son désenchantement. Ou peut-être pas.

L'entrevue se termine. Il est 17h20 et la cafétéria de Radio-Canada à Montréal s'est vidée. Nos coudes broient sur la table des miettes de muffin laissées par des journalistes, ou des réalisateurs, ou des comédiens, ou des techniciens, ou un groupe de retraités venus assister à l'enregistrement de l'émission avec France Castel dont j'oublie le nom. Nos dernières paroles se perdent dans le morne océan de beiges et de bruns que compose un mobilier au moins aussi vieux que les décors de *Poivre et sel*.

L'attachée de presse de Martine Desjardins se lève, me demande si je suis un peu moins désabusé de la politique maintenant. La candidate du PQ dans Groulx s'esclaffe. «Avec lui, y a rien à faire.»

C'est donc moi qui vais conclure l'entretien, parce que c'est vrai : y a rien à faire. Ce qui ne veut pas dire que je ne crois pas à la sincérité de l'ancienne présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) quand elle me dit cette envie du véritable pouvoir de changer les choses, auquel elle a touché de plus loin dans le lobby étudiant.

Mais, comme avec les autres avant, trop de choses m'indisposent dans cette campagne pour ne pas finir par m'exaspérer à force d'avoir l'impression qu'on me prend pour un codinade.

Par exemple? La mise en scène pluriethnique de Bernard Drainville pour défendre la charte. Amir Khadir qui dit que Québec solidaire se prépare à prendre le pouvoir. Philippe Couillard qui joue l'indignation et bande un peu les muscles pour éviter qu'on vienne jouer dans le bobo de l'éthique. Vous voulez que je continue?

J'ai rencontré Martine Desjardins l'an dernier pour la première fois. Elle quittait la Fédération étudiante universitaire du Québec où elle était devenue une vedette de la contestation de la hausse des droits de scolarité. Elle n'avait pas l'intention de se lancer en politique, prétendait-elle. «Mais en parlant d'un dossier dans l'émission de Richard Martineau, je me suis rendu compte que je pouvais chialer, ou je pouvais agir», me dit-elle avec un sourire narquois, pour marquer le coup.

Agir, agir. C'est la même Martine Desjardins qui m'avait raconté l'inconfort de Line Beauchamp qu'on avait envoyée au front contre le mouvement étudiant, probablement contre ses propres convictions. Une politicienne aux poings liés, sacrifiée pour sauver de la déroute un gouvernement qui baignait dans le fétide parfum des magouilles présumées. «Et c'est probablement ce qui l'a poussée à la démission», ajoute la candidate dans Groulx.

Voilà ce qui me décourage d'autant plus : elle croit que ce sera différent au PQ. «Tu dis ça, mais quand j'ai commencé à négocier avec le Parti québécois, j'ai vu comment c'était, faire de la politique autrement.» De manière plus humaine, insinue-t-elle. Ou, en tout cas, un peu moins télécommandée par les *spin doctors*. Sinon, elle ne se serait jamais présentée pour ce parti.

Elle m'énervé, mais je l'aime bien quand même. Parce que c'est une femme qui force, qui a osé dénoncer le sexisme dont elle a été victime pendant la crise, tandis que le principal objet de discussion à son sujet était l'état de ses cheveux. Puis, elle est très habile, surtout pour contourner les questions avec finesse. On n'est pas dupe, mais on finit par suivre son drille du regard, et même quand on se dit : nah, *bullshit*, elle peut pas penser ça pour vrai, son agilité confine au respect.

Je ne suis donc pas étonné une seule seconde qu'elle avoue avoir pris goût à la joute politique pendant le printemps étudiant et les négos. Elle trépigne quand elle en parle, elle en veut encore. Parlons-en : au terme du Sommet sur l'enseignement supérieur, en février 2013, elle avait glacialement serré la main de Pauline Marois, déçue de voir le gouvernement aller de l'avant avec une indexation de 3% malgré l'absence de consensus.

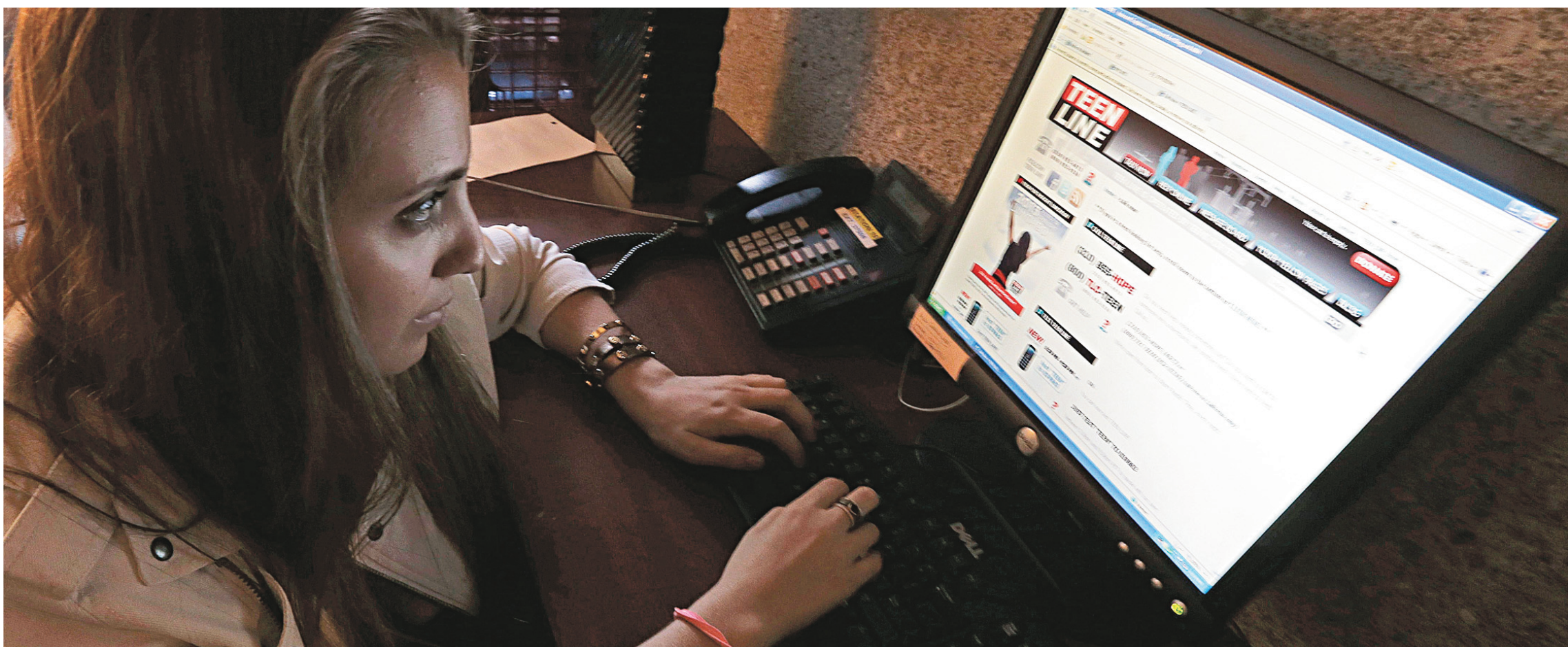
Desjardins se défend en disant qu'elle avait un mandat, qu'elle négociait au nom de la FEUQ et que, finalement, la tenue de ce sommet était en soi une réussite, que dans le lot des demandes, plusieurs s'étaient concrétisées.

Une réponse de politicienne. Habile, mais politicienne quand même. Mélange de finesse et de cette pugnacité trouble qui vous permet de défendre une position, même douteuse, avec un incroyable culot.

Martine Desjardins fait peut-être de la politique par conviction. Pour défendre la maternelle à quatre ans, par exemple, et les dossiers d'éducation : c'est ce qu'elle a étudié, et enseigné. Mais c'est aussi beaucoup parce qu'elle se nourrit des conflits, de la difficile résolution de problèmes, des tractations, des négociations compliquées.

Si le PQ est élu, donnez-lui un ministère au plus vite. Cette fille aime bien trop le trouble pour qu'on l'en prive.

SCIENCES



REED SAXON ASSOCIATED PRESS

Le manque de sommeil chez les jeunes est causé en grande partie par notre mode de vie moderne, selon la pédopsychologue Reut Gruber, chercheuse à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. Un important élément de ce style de vie est la présence d'appareils électroniques multimédias.

Quand Morphée n'est pas au rendez-vous

Les effets dommageables du manque de sommeil chez les enfants et les adolescents

Nos jeunes manquent de sommeil. Des spécialistes canadiens ont lancé un cri d'alarme à l'occasion de la Journée mondiale du sommeil, le 14 mars dernier, soulignant le fait que la société, voire les professionnels de la santé et les familles, y accorde peu d'importance. Pourtant, on sait aujourd'hui qu'un déficit de sommeil peut affecter la santé autant physique que mentale des enfants et des adolescents. Analyse du rôle vital de cet état qui monopolise près du tiers de notre vie.

PAULINE GRAVEL

«**L**a durée du sommeil des enfants et des adolescents canadiens [de 5 à 18 ans] a décliné de manière constante et rapide au cours du dernier siècle», affirment les auteurs d'un rapport intitulé *Position Statement on Pediatric Sleep*, rédigé par sept spécialistes canadiens et appuyé par la Société canadienne du sommeil, le Collège des médecins de famille du Canada et l'Académie canadienne de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Une enquête effectuée récemment auprès de 3235 élèves d'écoles secondaires canadiennes a révélé que 70% des étudiants dorment moins que le nombre d'heures recommandé pour leur âge, particulièrement durant les jours de classe. De surcroît, plus de la moitié d'entre eux affirmaient se sentir excessivement fatigués et somnolents durant le jour. Alors que la quantité optimale de sommeil requise chez les adolescents serait d'au moins huit heures et demie par nuit, plus de 69% des ados dorment moins de sept heures.

Une enquête conduite par la Fondation nationale du sommeil des États-Unis a montré que 34% des tout-petits, 32% des enfants d'âge préscolaire et 27% de ceux d'âge scolaire dorment un nombre d'heures inférieur à celui que leurs parents croient nécessaire.

Pourtant, les problèmes de sommeil chez les enfants sont «*peu rapportés, peu reconnus, sous-diagnostiqués et font rarement l'objet d'un traitement*», déplorent les spécialistes dans leur déclaration. Malgré le fait qu'une insuffisance de sommeil chronique soit associée à plusieurs problèmes de santé physique et mentale et à un risque accru de blessures, elle n'est pas vraiment reconnue comme un problème de santé publique.

Les causes

Le manque de sommeil chez les jeunes est causé en grande partie par notre mode de vie moderne, affirme la pédopsychologue Reut Gruber, chercheuse à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et première auteure de la déclaration. Un important élément de ce style de vie est la présence d'appareils électroniques multimédias (ordinateur, console de jeux vidéo, téléviseur, lecteur MP3, tablette électronique, téléphone intelligent) dans la chambre à coucher de l'enfant.

L'utilisation de ces appareils — qui sont introduits de plus en plus tôt dans la vie des enfants — avant le coucher rend l'endormissement plus difficile car ils stimulent la personne en raison de leur contenu excitant ou intéressant.

De plus, l'exposition à la lumière qui émane de ces écrans électroniques durant la nuit supprime la sécrétion de mélatonine par notre horloge biologique et contribue du coup à désynchroniser nos rythmes circadiens en retardant la phase de sommeil, explique la chercheuse.

Un autre facteur qui favorise des heures de coucher tardives et qui, de ce fait, raccourcit la durée du sommeil quotidien est le fait que «*les enfants d'aujourd'hui sont très occupés. Ils participent à de multiples activités parascolaires dont plusieurs d'entre elles, notamment les pratiques sportives (le hockey en particulier), se terminent souvent tard le soir.*

«*Or, après des activités aussi dynamiques, il faut un certain temps pour se tranquilliser et trouver le sommeil. Et comme l'école commence tôt le lendemain matin, la nuit de sommeil de l'enfant s'avère ainsi trop courte. Plusieurs parents croient que, si les jeunes font plus d'activités, c'est mieux. Mais si ces activités les empêchent d'aller au lit à une heure raisonnable, alors là, c'est contre-productif.*»

Selon M^{me} Gruber, une bonne pratique serait de consacrer une heure à une routine préparant au sommeil qui comprend le bain et des occupations tranquilles, comme la lecture.

Reut Gruber souligne que le sommeil n'est pas considéré comme une priorité dans notre société, alors qu'il joue un rôle essentiel dans «*la croissance, le développement, le métabolisme, la régulation du poids, les fonctions immunitaires, la santé cardiovasculaire, l'apprentissage, la mémoire, la santé émotionnelle et la prévention des blessures.*»

Les spécialistes déplorent le fait que les écoles de médecine n'enseignent pas comment dépister, diagnostiquer et traiter adéquatement les troubles de sommeil chez l'enfant

Tous les parents l'ont observé : un enfant qui manque de sommeil peut manifester de l'hyperactivité, de l'irritabilité, de la frustration, des comportements agressifs et téméraires, de l'inattention, de la difficulté à se concentrer et une humeur changeante.

Une privation chronique de sommeil affecte énormément les fonctions cognitives et, de ce fait, les performances scolaires, indiquent les auteurs de la déclaration. «*Quand on est fatigué, il devient plus difficile d'être attentif, de se concentrer, d'utiliser à fond nos fonctions exécutives, c'est-à-dire les fonctions qui aident les enfants à prendre les bonnes décisions, à planifier, à résoudre des problèmes et à utiliser leur mémoire de travail [le traitement et le maintien des informations à court terme], autant de fonctions qui interviennent dans la lecture et les mathématiques, et qui sont gouvernées en grande partie par le cortex préfrontal, une région du cerveau qui est très sensible à la privation de sommeil*», précise M^{me} Gruber, avant d'ajouter que le sommeil joue également un rôle important dans l'apprentissage et la mémoire.

«*À l'école, les enfants reçoivent plein de nouvelles informations, qu'ils ne pourront utiliser que si elles s'inscrivent dans leur mémoire. Or, la consolidation de ces informations dans la mémoire s'effectue pendant que les enfants dorment. C'est la raison pour laquelle la privation de sommeil peut affecter les performances scolaires.*»

L'humeur des enfants est également grandement affectée par une carence en sommeil. «*Quand nous sommes fatigués, nous sommes très réactifs; ce qui est amusant devient extrêmement drôle et ce qui est désagréable, épouvantable. Le circuit cérébral qui assure la régulation des émotions ne fonctionne pas bien quand nous avons été privés de sommeil*», explique Reut Gruber.

Des expériences ont en effet montré que «*la privation de sommeil exagère la réactivité du striatum et du système limbique subcortical aux stimuli affectifs positifs et négatifs.*» Et «*les comportements perturbateurs et agressifs reflètent pour leur part l'incapacité du cortex frontal à réguler les émotions lorsqu'il a été privé de sommeil.*»

Le rapport souligne par ailleurs le fait que les problèmes de sommeil sont particulièrement fréquents chez les enfants et les adolescents souffrant de troubles d'anxiété, de dépression ou d'un syndrome de stress post-traumatique. On sait aussi que le manque de sommeil peut favoriser l'embonpoint et l'obésité chez les en-



COLLECTION PERSONNELLE

«**À l'école, les enfants reçoivent plein de nouvelles informations, qu'ils ne pourront utiliser que si elles s'inscrivent dans leur mémoire, affirme la chercheuse Reut Gruber. Or, la consolidation de ces informations dans la mémoire s'effectue pendant qu'ils dorment.**»

fants et les adolescents en réduisant les niveaux de leptine, une hormone qui induit la sensation de satiété et le métabolisme des graisses, et en élevant ceux de la ghréline, une hormone qui stimule l'appétit. La fatigue engendrée par un sommeil insuffisant peut aussi conduire les enfants à réduire leur activité physique et à se tourner vers des activités plus sédentaires.

Le sommeil accroît nos défenses immunitaires, soulignent les spécialistes, tout en citant une étude ayant montré que les personnes reposées produisent davantage d'anticorps à la suite d'une vaccination que celles ayant été privées de sommeil.

Chez les jeunes adultes, le manque de sommeil est souvent la cause de graves accidents de voiture par le fait qu'il induit une baisse de l'attention pouvant conduire à l'endormissement, une diminution du jugement dans la prise de décision, ainsi que des comportements irréfléchis et téméraires en raison d'une réduction du contrôle de l'impulsivité.

Les traitements

Pour pallier l'insomnie d'un enfant, les pédiatres américains ont de plus en plus tendance à prescrire des traitements pharmacologiques, comme des antihistaminiques, de la mélatonine (l'hormone sécrétée par notre horloge biologique) ou des alpha-agonistes, comme la clonidine et la guanfacine, trois catégories de médicaments que la Food and Drug Administration (FDA) n'a pourtant pas approuvés pour un usage pédiatrique.

«*Tout nous porte à croire que la situation est la même au Canada. Ces médecins ont de bonnes intentions, ils veulent aider les parents et les enfants à dormir, mais cette approche ne résout pas le problème*», affirme M^{me} Gruber.

«*Les antihistaminiques rendent les enfants somnolents, mais ce n'est pas le but de cette médication; ce n'est donc pas une solution adéquate pour résoudre l'insomnie d'un enfant. La mélatonine, quant à elle, peut être utile pour certains troubles spécifiques du sommeil découlant d'un décalage des rythmes circadiens. Mais encore là, ce n'est pas une solution à long terme*», explique la chercheuse, qui préconise plutôt des stratégies comportementales quand une évaluation a permis d'exclure la présence d'un trouble médical, comme l'apnée ou le syndrome des jambes sans repos.

«*Les stratégies comportementales peuvent s'avérer très efficaces, et ce, particulièrement pour les jeunes enfants de moins de cinq ans.*» Dans ces cas, «*on aide les parents à adopter une approche qui n'encouragera pas le comportement que l'on désire éliminer chez l'enfant*». Par exemple, si l'enfant se réveille fréquemment durant la nuit, il faut lui apprendre à se rendormir par lui-même.

Chaque fois qu'il se réveille, les parents ne doivent pas répondre immédiatement et attendre cinq minutes avant d'aller dans la chambre de l'enfant. M^{me} Gruber recommande de ne pas in-

teragir avec l'enfant, de ne pas lui demander ce qui ne va pas, voire lui parler, de ne pas le câliner ni même le toucher, et de simplement le raccompagner dans son lit. S'il ne se rendort pas, on attend encore cinq minutes avant de répéter le même comportement. Cette méthode porte habituellement ses fruits après quelques nuits.

Chez les enfants plus âgés, l'insomnie peut découler d'un décalage de l'horloge biologique ou d'un problème d'anxiété. «*Dans le premier cas, le corps n'est pas prêt à s'endormir à l'heure habituelle du coucher. Une luminothérapie pratiquée tôt le matin et l'administration d'une petite dose de mélatonine quelques heures avant l'heure du coucher peuvent aider à avancer l'horloge biologique*», indique M^{me} Gruber.

Chez les enfants anxieux, une thérapie cognitive comportementale visera à les aider à reconnaître les signes d'anxiété qui se manifestent dans leur corps et leur tête, et à leur apprendre à les modifier et à se détendre, propose la pédopsychologue.

Dans le cadre d'une étude menée auprès d'enfants atteints du trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), Reut Gruber a pu démontrer à quel point le manque de sommeil peut exacerber les symptômes associés à ce problème de santé, comme la difficulté à maintenir l'attention et à contenir ses émotions.

Optimiser le potentiel des enfants

«*Un meilleur sommeil ne guérira pas ces enfants, mais il leur permettra de mieux fonctionner dans la journée et d'optimiser leur potentiel*», précise-elle, tout en rappelant que les médicaments (des stimulants) qu'on administre à ces enfants sont bénéfiques pour l'attention et le comportement, mais que dans certains cas ils peuvent causer de l'insomnie. «*Il vaut mieux, dans ce cas, chercher une autre médication qui n'interférera pas avec le sommeil*», conseille la chercheuse.

Dans leur déclaration, les spécialistes canadiens du sommeil déplorent le fait que les écoles de médecine n'enseignent pas à leurs étudiants comment dépister, diagnostiquer et traiter adéquatement les troubles de sommeil chez l'enfant.

Ils regrettent que les professionnels de la santé n'insistent pas sur l'importance d'une bonne hygiène de sommeil, comme ils le font pour l'alimentation et l'activité physique dans leurs messages de prévention.

Le Devoir

Sommeil requis selon l'âge de l'enfant

Âge	Durée minimale acceptable de sommeil (heures)
≈ 6 mois	10,4
≈ 9 mois	10,5
≈ 12 mois	11,5
1-2 ans	11,2
2-3 ans	10,8
4-5 ans	10,3
≈ 6 ans	9,8
≈ 7 ans	9,6
≈ 8 ans	9,4
≈ 9 ans	9,2
≈ 10 ans	9
≈ 11 ans	8,9
≈ 12 ans	8,7
13 ans	7,6
14 ans	7,3
15 ans	7
16 ans	6,7

Source: Position Statement on Pediatric Sleep, Reut Gruber et al